

305	} Département des Postes—	E. F. Taylor.....	50 00
		H. P. W. Chesley.....	100 00
		E. F. Jarvis.....	100 90
		A. Geddes.....	50 00
		E. W. C. Stewart.....	50 00
		F. E. S. Grout.....	100 00

LÉGISLATION.

Sénat.

308	}	Pour pourvoir à l'augmentation des appointements de greffier en loi, maître en chancellerie, greffier des comités et traducteur anglais.....	200 00		
		Deuxième assistant-greffier, maître en chancellerie et traducteur en chef français.....	300 00		
		Premier traducteur français et commis.....	300 00		
		Commis des journaux français et 2ième sergent-d'armes.....	200 00		
		Assistant comptable et commis de classe cadette...	50 00		
		Commis de classe cadette.....	50 00		
		Messager de la banque.....	50 00		
				1,150 00	
		Moins—Réduction des appointements :—			
		Assistant comptable.....	\$400 00		
Sous-greffier des bills privés et commis...	200 00				
		600 00	550 00		
		Appointements d'un messager auquel il n'a pas été pourvu dans dans le premier budget.....	600 00		
		Frais de port et transport de malles, dépense non pourvue dans le premier budget.....	100 00		

CHEMINS DE FER ET CANAUX.

312	}	<i>Chemin de fer Intercolonial</i> —Pour rembourser le gouvernement du Nouveau-Brunswick de l'argent qu'il a dépensé pour la construction de la section du chemin de fer de raccordement de Painsec à la frontière de la Nouvelle-Ecosse, imputable sur le capital.....	150,000 00
		Nouveaux wagons à houille, imputable sur le capital.....	250,000 00
		Construction d'un pont sur la rivière Saint-Jean entre les Grandes-Chutes (Grand-Falls) et Saint-François, le gouvernement des Etats-Unis fournissant une égale somme.....	10,000 00
313		Réparations au fossé du chemin le long du lac St-François, imputable sur le revenu.....	4,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

359	Aux entrepreneurs et autres, conformément au rapport des commissaires nommés pour s'enquérir des réclamations provenant de la construction du chemin de fer Intercolonial.....	358,200 00
-----	--	------------

La résolution 360, adoptée en comité des Subsidés, hier, et qui est comme suit :—

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

360	}	Montant accordé aux entrepreneurs sur la section B.....	395,000 00
		Appointements et dépenses des ingénieurs-inspecteurs, terrain et autres dépenses contingentes.....	21,000 00
		Montant nécessaire pour régler la balance de la réclamation de MM. Sifton, Ward et Cie, entrepreneurs de la section entre la Rivière-Rouge et le lac à la Crose.....	175 00

est rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée, sur la division suivante :—